

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 746

Artikel: Esprit démocratie à l'O.N.U. : le statut consultatif des Organisations non-gouvernementales

Autor: A.W.G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266488>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux 1.943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organne officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an	Fr. 6.—
6 mois	3.50
ETRANGER	8.—
Le numéro	0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Le seul tyran que je
reconnaisse en ce
monde est la petite
voix silencieuse qui est
au dedans de nous

GANDHI.

Esprit démocratique à l'O. N. U.

Le statut consultatif des Organisations non-gouvernementales

« On retombe toujours dans les mêmes erreurs. L'expérience du passé ne profite jamais », tels sont les slogans que l'on entend répéter à satiété et qui se vérifient fréquemment. Raison de plus pour mettre en lumière les cas où l'expérience actuelle est en progrès sur l'expérience passée.

Ainsi, l'esprit démocratique inspire, semble-t-il, plus nettement l'Organisation des Nations Unies que l'ancienne Société des Nations. Un premier symptôme apparaît dans l'en-tête de la Charte de San Francisco, tandis que le pacte de la S.D.N. débutait en ces termes : « Les Hautes Parties contractantes... », la Charte dit : « Nous, les peuples des Nations Unies... ». Il s'agit donc aujourd'hui beaucoup plus des peuples que des gouvernements qui les représentent.

On trouverait d'autres preuves de cette évolution, mais nous nous limiterons à étudier ici le statut des organisations non-gouvernementales à l'O.N.U. par ce qu'il intéresse de nombreux groupements féminins qui nous touchent de près.

Informations.

Certes, la S.D.N. ne négligeait pas les organisations non-gouvernementales, elle en tenait la liste à jour (cette liste en comptait 800 en 1938) et leur fournissait toutes les informations susceptibles de les intéresser.

Aujourd'hui, l'O.N.U. a établi des contacts plus étroits, on a créé une section spéciale à l'intérieur du Département de l'Information à l'usage des organisations non-gouvernementales et, à Lake Success, on a mis à leur disposition un salon de réception où leurs représentants peuvent consulter toutes sortes de documents et assister à des conférences d'information.

Ne nous étonnons pas de cette sollicitude, le nombre de ces organisations est aujourd'hui, peut-être d'un millier, elles représentent donc une force considérable de l'opinion publique et de l'activité humaine et leur multiplication est un témoignage encore, de la nécessité de l'entente internationale ; l'action privée est presque toujours à l'avant-garde, elle pressent les besoins et s'efforce d'y répondre.

Séances.

Les représentants des organisations privées qui voulaient assister aux séances de la S.D.N. n'avaient accès qu'aux tribunes

publiques. Vers 1931, cependant, dès la Conférence du Désarmement, où les organisations féminines avaient préparé une manifestation imposante pour présenter les 8 millions de signatures qu'elles avaient recueillies dans le monde entier, les organisations privées reçurent des cartes spéciales pour des places qui leur étaient réservées aux séances.

Ces facilités ont été obtenues par l'entremise de la Fédération des institutions internationales semi-officielles et privées établies à Genève et du « Comité pour la paix et le désarmement créé par les Organisations féminines internationales ».

* * *

Malgré ces quelques avantages acquis, les organisations privées et semi-officielles ne pouvaient guère faire valoir leur opinion à la S.D.N. autrement que par des contacts personnels établis avec les délégués. Il est vrai qu'on créa aussi des conseillers techniques (assesseurs) qui n'avaient pas le droit de vote. Telle fut la fonction, par exemple, de Mme Gourd dans les débats sur les problèmes concernant les femmes et les enfants, problèmes où elle était particulièrement bien informée. On tenait compte des renseignements qu'elle fournissait et de ses avis.

Relations consultatives.

Dès lors qu'on recommandait l'expérience internationale, il fallait établir des relations plus étroites. A San Francisco, 44 associations américaines privées obtinrent, grâce à leur intervention unanime auprès de la délégation des Etats-Unis, de faire insérer dans la Charte l'article 71.

« Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non-gouvernementales qui s'occupent des questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du membre intéressé de l'organisation. »

D'après cet article, les organisations qui le désirent peuvent adresser à l'O.N.U. une demande auprès du Conseil économique et social, pour obtenir le statut consultatif. Ce statut leur est accordé ou refusé par le Conseil, sur le préavis d'un comité permanent.

Heureux ceux qui ont faim et soif de justice

« L'Essor » a publié, dans son numéro du 16 janvier, une lettre de Gandhi datant du 27 novembre dernier. La mort tragique de son auteur, le 30 janvier lui donne la valeur d'un testament. Nous n'hésitons pas à la reproduire parce qu'elle définit clairement l'attitude du Mahatma que d'innombrables Européens interprètent faussement, erreur contre laquelle Romain Rolland s'élevait, en 1922 déjà : « ... c'est précisément par la résistance passive (ou par la non-résistance) que les Européens définissent le mouvement de Gandhi. Rien n'est plus faux. Nul homme au monde n'a plus d'aversion pour la passivité que ce lutteur inlassable, qui est un des types les plus héroïques du « Résistant »... Que le cœur ne vienne donc pas abriter sa poltronnerie à l'ombre d'un Gandhi ! Gandhi le chasse de sa communauté. Mieux vaut encore le violent que le lâche ! ».

« Je vois que vous avez saisi la différence fondamentale entre Résistance passive et Résistance non-violente. Les deux sont des

formes de résistance, mais il faut payer un lourd prix quand la résistance est passive en ce sens que le résistant est un faible.

L'Europe a pris l'audacieuse et vaillante résistance (pleine de sagesse) de Jésus de Nazareth pour une résistance passive, comme si c'était celle du faible. Quand j'ai lu pour la première fois le Nouveau Testament, je n'ai découvert ni passivité, ni faiblesse chez Jésus, tel qu'il est décrit dans les quatre Evangiles, et le sens me devint encore plus clair en lisant l'Harmonie des Evangiles par Tolstoï et d'autres écrits du même ordre.

« L'Occident n'a-t-il pas payé cher le fait d'avoir considéré Jésus comme un Résistant passif ? La chrétienté porte la responsabilité de guerres bien pires que celles décrites dans l'Ancien Testament et dans les autres documents historiques ou semi-historiques. Je sais que j'en puis parler seulement sous réserve d'erreurs de ma part, car je n'ai qu'une connaissance insuffisante de l'histoire, ancienne ou moderne. »

« Pour en venir à mon expérience personnelle, bien que nous ayons sans aucun doute gagné notre indépendance politique au moyen de la résistance passive, qui vous remplit d'enthousiasme, nous payons chaque jour le prix lourd de l'erreur inconsciente que nous avons commise ou, pour mieux dire, que j'ai commise, en confondant résistance passive et résistance non-violente. Si je n'avais pas commis cette erreur, le spectacle humiliant du frère fort tuant son frère faible d'une manière insensée et inhumaine nous eût été épargné. »

« Je puis seulement espérer et prier (et je demande à tous nos amis ici et à l'étranger d'espérer et de prier avec moi) pour que ce bain de sang finisse bientôt et que de cette boucherie, peut-être inévitable, émerge une Inde nouvelle et robuste, pas guerrière, imitant bassement l'Occident dans toute sa haine, mais une Inde nouvelle, apprenant le meilleur de ce que l'Occident peut offrir et devenant l'espérance, non seulement de l'Asie et de l'Afrique, mais de toute l'humanité souffrante... »

M. K. Gandhi.

1 Romain Rolland - Mahatma Gandhi.



Cliché Mouvement Féministe

1932 — Les femmes apportent les 8 millions de signatures à la Conférence du Désarmement. Dès lors, les Organisations non-gouvernementales disposent de places réservées aux séances de la S. D. N.

Les organisations auxquelles ont été, jusqu'à présent, accordé le statut consultatif sont au nombre de 65. Elles sont divisées en trois catégories selon la nature de leur activité plutôt que d'après leur importance numérique ou autre.

La catégorie « A » ne comprend, pour l'instant que 8 vastes groupements tels que l'Alliance coopérative internationale, la Chambre de commerce internationale, la Fédération syndicale mondiale, etc... cette catégorie des prérogatives assez étendues.

La catégorie « B » est la plus nombreuse et comprend, notamment, la plupart des grandes organisations féminines, c'est pourquoi il vaut la peine d'examiner de plus près les priviléges qui lui sont accordés. Tout d'abord ces organisations peuvent désigner des représentantes dûment accréditées, pour assister, en qualité d'observatrices, aux séances publiques du Conseil économique et social et de ses commissions.

Si elles désirent exprimer leur opinion sur un sujet en discussion, elles peuvent le faire, selon les cas, directement et oralement par exemple, dans l'une ou l'autre des commissions, ou par l'intermédiaire d'un comité constitué à cet effet.

Elles peuvent encore adresser, sur des sujets de leur ressort et de leur compétence, des notes écrites que le Secrétaire reproduira sous une forme abrégée.

Par contre, elles ne sont pas autorisées,

comme les organisations de la catégorie « A », à proposer que telle ou telle question soit mise à l'ordre du jour du conseil.

A la dernière session de la Commission des droits de l'homme, il y avait 3 représentants de la catégorie « A » et 12 de la catégorie « B », tous ont pu prendre la parole. Cette session a été un bel exemple du mécanisme démocratique de l'O.N.U. Les contacts ont été faciles entre représentants des organisations privées et délégués.

Il serait à craindre que le nombre des représentants d'organisations non-gouvernementales devienne trop grand ; pour parer à ce danger, on recommande aux associations qui ont des intérêts communs de constituer des comités de liaison susceptibles de les représenter conjointement. C'est ainsi qu'il a été convenu que le « Comité de liaison des organisations internationales féminines » serait le porte-parole de ses membres, dans les cas où il y a identité de vues.

Ainsi, on espère donner, sur le plan international, un moyen d'expression et d'intervention à des milieux très étendus qui n'ont que peu de contact avec leur gouvernement.

Plusieurs de ces organisations ont sur de nombreux problèmes économiques et sociaux, une expérience déjà ancienne (qu'on songe seulement au Conseil international des femmes, fondé en 1888), l'O.N.U. peut profiter des expériences faites et gagner beaucoup de temps, les idées du dehors ont une voie d'accès naturelle jusqu'aux organismes essentiels du Conseil économique et social. Ces idées émanent de gens sur qui ne reposent pas de grandes responsabilités politiques et financières, elles peuvent être impraticables ou au contraire excellentes, elles seront désormais soumises à l'examen des délégués officiels et mises à l'épreuve d'un débat serré, le tri sera sévère mais nécessaire, on ne peut pas faire courir à la civilisation de trop grands hasards.



D'autre part, les organisations non-gouvernementales apporteront un flux perpétuellement renouvelé de vie fraîche et ceci est essentiel pour un grand organisme officiel qui est, plus que tout autre, exposé à la pététification. « La foi et l'enthousiasme » qui animent de nombreuses associations privées seront « la protection la plus sûre et la plus indispensable contre le conformisme et l'opportunisme », ainsi que le dit Röpke à propos de la sauvegarde de l'esprit démocratique.

Enfin, les heureuses dispositions statutaires que nous venons de décrire permettent à de nombreux citoyens du monde d'être en relation avec l'O.N.U. (quand bien même leur gouvernement particulier n'a pas encore adhéré à l'Organisation internationale), par le truchement des multiples sociétés dont ils sont membres et qui, à leur tour, font partie d'une fédération internationale privée.

Et les femmes suisses, qui ne sont pas autorisées à faire entendre leur voix dans les parlements cantonaux ou fédéraux de leur propre pays, ont une voix consultative, par divers chemins, sur le plan international.

Un paradoxe parmi beaucoup d'autres. Mais que cette fenêtre ouverte nous fait de bien !

A. W. G.

Rectification

La Fédération abolitionniste internationale nous prie de faire remarquer, à la suite de l'article de Mme Vischer-Alioth sur le comité de l'Alliance internationale des femmes, (*Mouvement féministe* du 24 janvier) que le projet de convention contre la prostitution et la traite des blanches de 1947, contient aussi les mesures contre l'exploitation financière du vice qui se trouvent dans la convention de 1937 ; elles frappent moins le lecteur parce que les mesures humanitaires qui s'y ajoutent attirent l'attention sur une autre face du problème.

Neuchâtel

En route pour la troisième campagne !

1919 - 1941 - 1948

Le décret voté par le Grand Conseil en novembre dernier, accordant aux Neuchâteloises le droit de vote en matière communale a fait l'objet d'un référendum. Il a été lancé par M. Gustave Neuhaus, auteur du « Bréviaire de l'antiféministe » que la *Gazette de Lausanne* juge en ces termes : « Les associations féministes doivent une fière chandelle à M. Neuhaus. Son recueil d'apostrophes antiféministes est d'une stupidité telle qu'il rendrait féministes les moins enclins à l'ivre ». Et pourtant son référendum a abouti, recueillant 4500 signatures (il en fallait 3000), tout est donc remis en question par la votation populaire, fixée aux 13 et 14 mars, avant les festivités du centenaire de la République. Les fils seront-ils indignes des pères, qui accordèrent les droits communaux aux « étrangères », estimant qu'ils prenaient part à la

vie de la cité et payaient des impôts ? Refuseront-ils à ces authentiques Suisses que sont leurs mères, leurs femmes, leurs filles, leurs sœurs, qui elles aussi participent à la vie de leur commune et y paient des impôts, ce que, par sentiment d'équité, leurs pères ont octroyé aux étrangers ?

Un grand comité va entreprendre une campagne vigoureuse. Des encouragements et des dons, dont nous sommes bien reconnaissantes, nous sont déjà parvenus. « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour perséverer... », et pourtant, un jour ou l'autre, nous réussirons !

Pourquoi ce jour ne serait-il pas venu en cet an de grâce 1948 où, accueillant enfin les femmes dans le « Ménage communal » nos concitoyens fêteraient avec les Neuchâteloises devenues citoyennes, le plus beau des centenaires !

Association cantonale neuchâteloise pour le suffrage féminin.

Compte chèques postaux : IV 2589.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Séance du Comité de l'Alliance

Janvier 1948

Cette première rencontre de l'année, était aussi la première du nouveau comité élu à Aarau en octobre dernier. Elle eut pour cadre le joli local de la Frauenzentrale de Zurich, tout récemment remis à neuf. La présidente de la plus importante des Unions de femmes suisses, Frau Haemmerli-Schindler reçut fort aimablement ses collègues et ce fut, une fois de plus, une journée studieuse et sympathique.

D'importantes questions furent discutées, et l'après-midi, Dr. Eder, la nouvelle présidente internationale vint étudier avec les membres du comité, certains sujets internationaux, comme la représentation de la Suisse dans les commissions du C.I.F. et la réorganisation de la commission, dite internationale.

L'assemblée générale aura lieu les 23-24 octobre 1948, à Neuchâtel, ceci en l'honneur du centenaire de ce canton. Prière à nos associations de prendre note.

La création d'une commission féminine suisse pour la radio-diffusion est devenue indispensable si les femmes suisses veulent plus activement collaborer à cet instrument d'information et d'éducation ; elle fut décidée à l'unanimité, et comprendra des techniciennes et spécialistes en cette matière.

Le comité de l'Alliance a entendu des rapports sur le travail des commissions, et s'est aussi occupé de demander à nouveau qu'une collecte du 1er août soit consacrée à remplir les caisses cantonales de l'« Aide aux mères » qui pour la plupart, sont vides.

En résumé, excellente journée où les nouveaux membres du comité eurent l'occasion de se mettre au courant de bien des questions.

R. G.



Publications reçues

Las grands problèmes européens

Ils sont toujours si lancinants, ces problèmes, que l'on continue, en tous pays, à leur consacrer des études minutieuses, où s'affirment à la fois le goût de l'analyse, s'exerçant sur les contingences mondiales d'avant 1939, et le désir « d'y voir clair » et de reconstruire, pour l'avenir, un régime international plus stable, plus équilibré que celui qui précédait la grande tourmente.

Dans son ouvrage : *L'Avenir de l'Europe* (Editions de la Baconnière, Neuchâtel), M. Jacques Politis présente, sous son nom et sous sa responsabilité, des notes que son père, Nicolas Politis, avait rédigées plus ou moins complètement, entre 1940 et 1942, année de sa mort. Il s'agit donc là d'un témoignage de piété filiale, qui nous permet de connaître la pensée du grand diplomate grec sur les destinées de l'Europe, telles qu'il pouvait les pressentir avant que la guerre fut finie ; c'est dire qu'il lui a manqué certaines données capitales du problème européen que les années ultérieures lui auraient apportées. L'auteur tente d'expliquer les raisons de cette alternance de guerres et de tentatives d'établir la paix en Europe : 1648, 1815, 1919 et l'époque actuelle. Il s'attache à définir les causes

de cette fréquence régulière des guerres et étudie particulièrement la période de 1900 à 1939, caractérisée par un développement trop rapide de la science, de la technique, du matérialisme, du nationalisme économique, en opposition avec un retard évident du progrès moral. D'où déséquilibre et anarchie dans les rapports entre les états.

Pourquoi, notamment, la paix de Versailles fut-elle si peu durable et l'échec de la S.D.N. si rapide ? Ici encore, une analyse des fautes commises, imputables moins à l'institution elle-même qu'à l'attitude négative, récalcitrante des gouvernements devant les décisions votées à Genève. Tout est donc à recommencer, en dégagant les leçons du passé, et la préparation de l'avenir n'incombe pas aux seuls bellâgiers, mais à toutes les nations. Que les vainqueurs, pourtant, sachent faire des traités « que le vaincu ait plus d'intérêt à respecter qu'à violer » (G. Ferrero). Les conditions du monde sont d'ailleurs complètement transformées : l'Europe a perdu sa primauté par suite de l'élargissement de la guerre et de la crise terrible qui l'a ruinée. Il faut donc envisager une fédération mondiale, où l'Amérique et l'Asie auront une large part, mais où les petits états doivent cependant subsister comme éléments d'équilibre indispensables. Il sera nécessaire de créer une nouvelle organisation internationale, qui se propose à nouveau d'améliorer le niveau de vie, et surtout de garantir l'ordre et la sécurité pour tous les peuples. Rien n'empêchera de prévoir, à côté d'une charte générale, un acte additionnel pour les états européens seuls, avec des engagements complémentaires. Ainsi s'établirait un accord général sur les droits et les devoirs des états, au premier plan desquels figure le respect des droits et des biens de chacun. Non moins

urgent serait-il d'instituer une meilleure organisation économique internationale, car la guerre de 1939 a eu, parmi ses causes, le chômage, les autarcies, le protectionnisme, la fabrication intensive des engins de guerre. Maintenant, l'heure est venue de réparer les ruines par la réalisation d'une interdépendance croissante, par des mesures générales, mais souples, par une science reconstruite, et non plus dévastatrice, par une meilleure répartition et une plus judicieuse utilisation des matières premières et des énergies.

Mais avant tout, c'est une réforme morale qui s'impose. L'unité spirituelle qu'avait créée le christianisme et qu'on percevait encore au temps de la Sainte Alliance s'est peu à peu désagrégée et brisée, sous l'influence d'autres facteurs, et actuellement, un conflit a éclaté entre des conceptions exclusives : totalitarisme et démocratie, autarcité et coopération. Il y a donc lieu de recréer une hygiène politique, en réveillant les consciences, les volontés, les vertus profondes des nations. Ici, l'auteur se livre à une critique sévère de la neutralité, faux calcul de prudence des petits états, qui n'est plus admissible de nos jours, sauf pour la Suisse, toutefois, en raison de sa diversité ethnique et de ses conditions particulières.

La morale internationale doit évoluer dans le sens de la perfectibilité, se fondant sur la loyauté, le respect mutuel, la justice et la solidarité, couronnée par l'amour du prochain selon l'idéal chrétien. Mais pour cela encore, il faut former des élites agissantes, ainsi qu'un milieu social sain, afin que tous soutiennent l'effort des élites. Cette éducation se fera par la famille, l'école, la collectivité, et ainsi sera sauve l'âme de la nation, si l'on remet en valeur l'individu, sous l'autorité ferme et mesurée de l'Etat.

Alors que le précédent ouvrage embrassait

Le prix du bonheur¹

Le prix ? demandez-vous. Le bonheur est donc à vendre ? Ce n'est pas, comme je l'imaginais, un grand coup de chance qui vous atteint sans crire gare ? Ce n'est pas un rayon de soleil qui perce les nuages et illumine momentanément le lieu où l'on se trouve ?

Pour M. Rigassi, le bonheur ne visite que ceux qui sont préparés à le recevoir et même, cette préparation permet d'être heureux dans des circonstances qui paraissent ternes et douloureuses à beaucoup de gens : « La volonté de sagesse, dit-il, a le pouvoir de rectifier tout ce qui n'atteint pas mortellement notre corps ».

Le livre qu'il nous offre est donc un recueil de méditations sereines, enjouées souvent, émaillées de précieuses citations, sur la méthode à suivre pour savoir accueillir le bonheur, pour apprendre à le découvrir parmi les ronces de notre existence quotidienne où il cache son sourire timide.

On passe de la jeunesse à l'époque des fiancailles, du mariage à l'éducation des enfants pour arriver à l'âge mûr et à la vieillesse. On discute de l'attitude à adopter envers le métier, le prochain, la vie en général. Chemin faisant, l'auteur indique le prix, les sacrifices qu'il faut consentir pour garder son droit au bonheur.

Tout serait à raconter, à citer, il est plus simple de dire : « Lisez vous-même ».

Mais on comprendra que dans ce journal, je m'attarde plus longuement sur les problèmes féminins que M. Rigassi a traités avec beaucoup de bienveillance en parlant du mariage.

Il demande au mari de comprendre que le rôle de la femme, dans le ménage, est plus astreignant et fastidieux que l'exercice d'une profession et il plaide avec éloquence en faveur des vacances pour mères de famille.

Parlant ailleurs de l'éducation de la femme, il dit : « ... il faut prendre garde aux risques très graves que comporte une excessive émancipation de la femme. Quand cette émancipation dépasse la mesure, c'est la société tout entière, c'est le genre humain qui sera atteint, qui sera dévasté ».

Et vous, fit Churchill malicieusement, pensez-vous qu'une livre de plomb pèse davantage qu'une livre de plume ?

main qui se trouve menacé d'une perversion, d'une décomposition profonde... il importe donc de trouver la juste mesure entre l'émancipation totale de la femme, et son épaulement comme créature restant fidèle à sa vocation éternelle, mais affranchie de la tutelle où l'homme l'a trop longtemps enchaînée ».

Cette juste mesure me paraît fort difficile à trouver et à faire respecter. Pour m'en comprendre, je ne crois pas que la femme se soit émancipée de propos délibéré. Mais la transformation de la famille, que l'Etat s'applique à vider de sa substance, depuis presque un siècle, a jeté les femmes sur de nouveaux chemins. Il est bien délicat de dire, aujourd'hui, comment on devrait préparer une jeune fille à la vie, tant le sort social de la famille est incertain, tant la liberté de la mère dans l'éducation de ses enfants est contestée. Celle-ci, si elle veut vraiment défendre sa famille et ses enfants doit s'en aller siéger dans les multiples commissions officielles qui orientent souverainement l'enfance et la jeunesse.

Pour prix de son bonheur, la femme doit renoncer à une émancipation complète, pense M. Rigassi. A-t-elle le pouvoir d'arrêter l'évolution inexorable de la société ?... et comment ? si vraiment elle faisait sienne sa proposition ?

C'est plutôt ainsi que la question nous semble se poser et l'on n'est pas près de la résoudre. Voilà la raison pour laquelle les parents trouvent plus difficile d'orienter de nos jours, une fille qu'un fils.

Mais revenons à la sagesse individuelle à laquelle l'auteur s'est volontairement limité dans cet ouvrage et n'oublions pas d'ajouter que les femmes, trouveront encore dans ces pages, des conseils précieux touchant l'enfance, conseils donnés par un père à la main si habile et légère, au cœur si attentif, qu'il était devenu le « meilleur » ami de son fils.

Le témoignage posthume de ce jeune garçon, tragiquement disparu dans un accident, garantit à tous les lecteurs, qui ne connaîtiraient pas de réputation l'ancien rédacteur de la *Gazette de Lausanne*, la qualité humaine, la valeur émouvante de cet essai sur le bonheur.

A. W. G.

L'homme vaut-il mieux que la femme ?

Un journaliste demandait à Winston Churchill, dont paraissent les discours secrets prononcés pendant la guerre de 1939-1945, s'il pensait que l'homme valait mieux que la femme :

— Et vous, fit Churchill malicieusement, pensez-vous qu'une livre de plomb pèse davantage qu'une livre de plume ?



toute l'Europe, et même le monde, celui-ci : *L'Europe devant le problème allemand*, se limite à un sujet plus restreint, mais d'une profondeur et d'une complexité inquiétantes (*Cahiers de traits*, Editions des Trois Collines). L'auteur M. Ernst von Schenck, est un Bâlois qui adresse à des Allemands une série de lettres, afin de leur faire comprendre quelles ont été les réactions d'un Suisse neutre devant les événements qui se sont déroulés dans leur pays. Comme tant d'autres, M. von Schenck s'est trouvé pris entre ses souvenirs d'étudiant, de voyageur, qui l'inclinaient à la reconnaissance envers l'Allemagne d'autrefois, foyer de culture où se sont nourries tant de générations, et l'horreur qu'a suscité l'Allemagne criminelle du nazisme, ruinée maintenant, mais dont l'Europe porte le deuil.

Ainsi, dans ces lettres adressées à un ouvrier, un médecin, un bourgeois, un juriste, un pasteur, un étudiant, un écrivain, un chef d'entreprise, l'auteur tente de débrouiller l'écheveau effroyablement enchevêtré des responsabilités, des culpabilités, des circonstances atténuantes, des erreurs de jugement. Avec clairvoyance, il met le doigt sur les plaies encore infectées des Allemands : racisme, instinct de domination, fausse gloire scientifique, jalouse à l'égard des autres peuples, exploitation de la pitié. Avec le juriste, il étudie le problème de la capitulation de l'Allemagne et l'attitude des vainqueurs occupants. A tous, il ne cesse de crier que l'Europe attend une conversion du peuple allemand, non plus hypocritement écrasé et humilié, mais prenant loyalement ses responsabilités, n'obéissant plus à n'importe quel ordre « parce que c'est un ordre », bref, retrouvant une conscience et une dignité qui permettent de le réintégrer, comme sujet de droit, dans la communauté européenne. De la guérison de l'Allemagne dé-